

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 5 juillet 2018

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte 15

ERRATUM

à la circulaire N° 514700/ARM/CDEC/DEMS-TERRE du 5 janvier 2017 relative aux modalités pratiques de la formation sanctionnée par le diplôme d'état-major pour le cycle 2017-2018.

Du 29 juin 2018

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à la circulaire N° 514700/ARM/CDEC/DEMS-TERRE du 5 janvier 2017 relative aux modalités pratiques de la formation sanctionnée par le diplôme d'état-major pour le cycle 2017-2018.

Du 29 juin 2018

NOR A R M S 1 8 5 0 1 0 2 Z

Texte modifié :

Circulaire n° 514700/ARM/CDEC/DEMS-TERRE du 5 janvier 2017 (BOC n° 6 du 15 février 2018, texte 13).

Référence de publication : BOC n° 26 du 5 juillet 2018, texte 15.

La circulaire N° 514700/ARM/CDEC/DEMS-TERRE du 5 janvier 2017 relative aux modalités pratiques de la formation sanctionnée par le diplôme d'état-major pour le cycle 2017-2018 est modifiée comme suit :

au lieu : « La circulaire N° 514700/ARM/CDEC/DEMS-TERRE du 5 janvier 2017 ».

Lire : « La circulaire N° 514700/ARM/CDEC/DEMS-TERRE du 5 janvier 2018 ».